



Deux contrats d'assurance automobile

Par **Hervé**, le **10/03/2011** à **17:21**

Bonjour,

En mars 2010 (date d'échéance), j'ai résilié mon contrat d'assurance auto par la loi chatel. Le 26 mars, je reçois un courrier avec une confirmation de résiliation qui prend effet le 05/04/2010 (je suis alors redevable de la somme de 91.24euros qui est le prorata de mars-avril). Le 9 juin 2010, je signe un contrat avec une nouvelle assurance ou je la tiens informée de ma dernière résiliation. Après un appelle téléphonique à mon ancienne assurance et une confirmation par téléphone que je ne suis plus assuré chez eux, j'envoie par l'intermédiaire de ma nouvelle assurance une lettre recommandée avec une résiliation pour différent téléphonique du 9 juin. Le 22 juillet 2010, je reçois une annulation de résiliation de contrat de mon ancienne assurance. Le 23 février 2010, je reçois un courrier de mon ancienne assurance me demandant de payer ma cotisation pour 2011/2012. Or je n'est jamais payé de cotisation pour 2010/2011 et je suis assuré ailleurs depuis le 9 juin 2010.

Aujourd'hui je ne sais plus quoi faire, cette assurance est scandaleuse, ils sont très difficile à avoir au téléphone, je n'est jamais la même personne et jamais les même proposition pour mettre fin à ce problème. Cette assurance c'est "Gras Savoye" et j'aimerais qu'on me dise comment faire pour clore cette affaire.

Merci d'avance

Par **gege59**, le **10/03/2011** à **21:44**

Bonsoir.

Avez vous conservé le courrier vous confirmant la résiliation de votre ancien contrat au 05/04/2010 ??

Si oui, il faut adresser à votre assureur une LRAR avec copie de ce courrier, précisant que

vous n'avez rien à régler puisque le contrat est résilié.
Si le problème persiste, contactez le siège de Gras Savoye.
Cordialement,

Par **Hervé**, le **12/03/2011** à **13:59**

Merci de votre réponse j'ai envoyé un courrier aujourd'hui.
Bonne continuation.